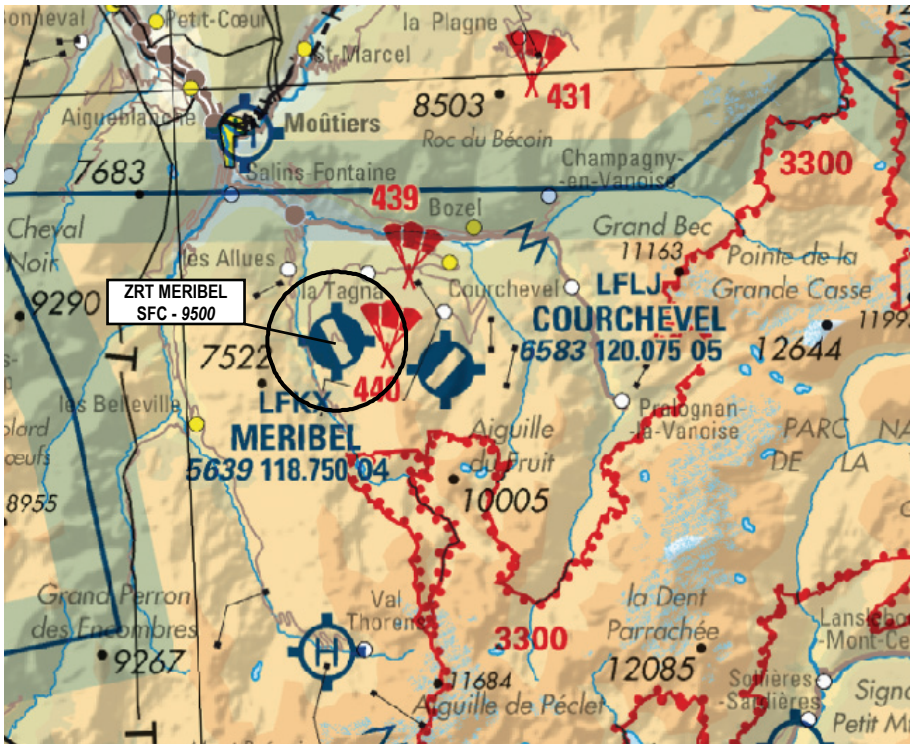


Objet : Création d'une zone réglementée tempo (ZRT) à l'occasion d'une manifestation aérienne à Méribel
En vigueur : Le 21 juillet 2019

Lieu : FIR : Marseille LFMM - Aéroport : Méribel Robert Merloz LFKX



Extrait carte IGN au 1 / 500 000 édition 2019

ACTIVITÉ
Manifestation aérienne
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
21 juillet : 0800-1500
INFORMATION DES USAGERS
MARSEILLE INFO : 124.500 MHz A/A : 118.750 MHz
GESTIONNAIRE
Direction des vols
STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue à la portion d'espace aérien avec lequel elle interfère
SERVICES RENDUS
Information de vol et alerte : Marseille Info 124.500 MHz

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG VFR, IFR et CAM, contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour les aéronefs :

- participant à la manifestation
- autorisés par la direction des vols
- effectuant des missions urgentes d'assistance, de sauvetage, de police et de sûreté aérienne, lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone, après contact avec la direction des vols

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Cercle de 1.5 NM de rayon centré sur ARP ALTIPOORT MERIBEL:
45°24'27"N, 006°34'39"E

SFC - 9500 FT AMSL

ORGANISME A CONSULTER

DIRECTION DES VOLS, tél : 06.45.68.52.10 ou 06.26.45.61.27